

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE ROILAYE**

Séance du Jeudi 12 juin 2025

Date de convocation : 05/06/2025. Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date d'affichage : 24/06/2025 Conseillers Municipaux participant au vote : 8

L'an deux mil vingt-cinq,

Le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEGUIN, Maire.

PRESENTS : Madame DUMORTIER Line, Monsieur MONTIER Guy, Maire-Adjoint
Madame COURVOISIER Magali, Monsieur DELAHAYE Didier, Madame LANDRAT Sabine,
Monsieur LESTRINGANT Thierry, Monsieur MORINEAU Jérémy, Monsieur PROT Jean-Pierre

REPRESENTES : /

ABSENT : Monsieur DELAHAYE Thomas

Secrétaire de séance : Monsieur PROT Jean-Pierre

Remarque faite sur le Compte rendu du 27 mai 2025, Madame LANDRAT indique que la date de publication de celui-ci n'est pas bonne. Concernant la vente des peupliers de Neuffontaine, l'acompte est indiqué sur le compte rendu mais pas les travaux effectués. Une discussion a été faite concernant les marquages au sol, les travaux et les peintures lors du dernier conseil mais n'ont pas été mentionnés dans le compte-rendu.

01 - TRAVAUX VOIRIE

La commune a reçu le devis COLAS concernant la réfection de la rue de la Briquetterie jusqu'au ¼ du haut de la côte pour un montant de 28 800,00 €HT soit 34 560,00 €TTC.

Après discussion avec Messieurs Joly, Guillaume et Superbi, il en ressort :

- Enveloppe communale 2025 : 13 298,00 €TTC
- Monsieur Superbi, Maire de Bitry laisserait son enveloppe communale à la commune d'un montant de : 13 262,00 €TTC
- Reste à la charge de la commune : 8 000,00 €TTC

En réponse aux demandes faites au dernier conseil (garanties, enveloppe communale et études) :

Monsieur Audouze de l'entreprise COLAS n'apporte pas de garantie décennale mais indique que s'il y a un problème dans l'année, il interviendra pour réparer.

En ce qui concerne l'enveloppe communale d'après Monsieur Guillaume il resterait 1 500,00 € pour la commune de Saint-Etienne-Roilaye.

La possibilité de faire une étude sur la capacité de la route de supporter le tonnage des passages du bus scolaire et des transports agricoles est peu réalisable à cause du coût de l'étude.

Un débat animé s'instaure sur l'utilité d'effectuer les travaux s'il n'y a ni garantie, ni étude de faite. Avec le temps, les routes se désagrègent. Au prorata, n'est-il pas plus intéressant de refaire la route entière.

Madame Magali Courvoisier quitte la réunion de Conseil.

Puisqu'une somme va être allouée par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise afin d'effectuer des travaux sur les routes intercommunautaires, pourquoi ne pas attendre et laisser faire les travaux par la CCLO.

Attendre la réponse de la CCLO concernant un planning prévisionnel pour la réparation des nids de poule en enrobé à froid sur certaines routes de la commune (rue des Vignes Madame, rue de Martimont, rue du Fertin, rue du Bois, haut de la rue de la Briquetterie).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE SON ACCORD à la Commission Voirie pour définir les travaux à effectuer (ECF, rustine).

02 - COUPE DE BOIS

Concernant la future coupe de bois au Marais rue du Mont Berny pourquoi la commission Bois n'a pas été réunie ?

La commune paye un exploitant de bois, c'est lui qui organise la vente de bois (gestion du bois : vente, plantations...).

Le bois aurait pu être vendu aux administrés. Les bois sont dans le Marais, il est difficile d'accès et personne n'est intéressé pour le faire.

Si la coupe est réalisée la solution pour récupérer le bois est :

- Aller à la grue chemin bois de Cuise
- Passer au-dessus de chez Monsieur Planté
- Les sortir par le champ de Monsieur Beguin

Tout cela pour 1 700,00 € le prix de revient n'est pas intéressant pour le travail à fournir. Et le Marais serait abîmé car pas de chemin d'accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

REFUSE d'effectuer la coupe de bois au Marais rue du Mont Berny.

03 - DEVIS PEINTURE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des devis reçus concernant les travaux de peinture des vestiaires, wc et boiseries de l'école.

- | | | |
|----------------------|--------------|---------------|
| • Devis SARL Boisset | 6 066,00 €HT | 6 672,60 €TTC |
| • Devis R'Déco | | 4 874,38 €TTC |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise R'Déco d'un montant de 4 874,38 €TTC.

04 - JARDIN DE BRIGITTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis reçu par la Soissonnaise des Bois :

- Bois (terrain de 10mx4) 393,66 €
- 2 Tables + bancs 855,00 € (les deux)
- Pergola (6mx4) 870,00 € (sans toit et à monter soi-même)
- Ou Abri toit double pente (4mx6) 3 160,00 € (sans couverture)

Dans un premier temps, possibilité de mettre que les 2 tables et bancs.

Il faut prévoir :

- Remise à niveau du terrain de tennis
- Fabrication du boulodrome (géotextile, gravier...)
- Terrasser
- Pour les tables, dalle béton de 24 m², mettre cailloux plus gros pour l'eau et si gouttière mettre un récupérateur d'eau
- Devis MG Terrassement Guy Montier d'environ 6 800,00 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de faire niveler le terrain avec un fonds de forme (grave sur géotextile + gravillon) et poser 2 tables + bancs en bois ainsi qu'une poubelle.

5 - POINTS DIVERS

- Gravats
 - Des gravats ont été déposés dans le service assainissement de la rue du Trou à Loups. La personne concernée va les faire retirer.

La séance est levée à 20h33. Ont signé au registre les membres présents.